

**Dahir portant publication de la Convention
réglementant les opérations de transport
terrestre par route de voyageurs et de
marchandises, entre le gouvernement du
Royaume du Maroc et le gouvernement du
Royaume d'Arabie saoudite**

**Dahir n° 1-24-24 du 2 ramadan 1445 (13 mars 2024)
portant publication de la Convention réglementant les
opérations de transport terrestre par route de
voyageurs et de marchandises, faite à Rabat le 2
novembre 2001 entre le gouvernement du Royaume du
Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie
saoudite¹**

LOUANGE A DIEU SEUL !

(Grand Sceau de Sa Majesté Mohammed VI)

Que l'on sache par les présentes – puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu la Convention réglementant les opérations de transport terrestre par route de voyageurs et de marchandises, faite à Rabat le 2 novembre 2001 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite;

Vu le procès-verbal d'échange des instruments de ratification de la Convention précitée, fait à Rabat le 23 décembre 2022,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT:

Sera publiée au Bulletin officiel, à la suite du présent dahir, la Convention réglementant les opérations de transport terrestre par route de voyageurs et de marchandises, faite à Rabat le 2 novembre 2001 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite.

Fait à Rabat, le 2 ramadan 1445 (13 mars 2024).

Pour contreseing:

Le Chef du gouvernement,

AZIZ AKHANNOUCH.

Voir dans ce numéro le texte de la Convention en langue arabe.

1 BULLETIN OFFICIEL N° 20 du 7-5-2024 page 53